

6EME CONGRES DE LA FNME-CGT
9 AU 14 AVRIL 2017 - NANTES
Rapport de la Commission Mandats et Votes
présenté par Marc PAUTOT

Cher-e-s Camarades,

Le rôle de la commission Mandats et Votes est de s'assurer que la représentation au congrès est bien conforme à nos statuts.

C'est pour ces raisons que la commission soumet à l'approbation du congrès dans ce rapport le nombre de voix disponibles dans le congrès.

Le vote de ce rapport par les délégué-e-s délibératifs permettra ensuite de légitimer l'ensemble des votes de notre congrès.

Les chiffres ne prennent en compte que les **426** délégué-e-s ayant renseigné leur date de naissance sur la fiche du délégué-e.

- **21,67% de femmes**
- **6,12% de jeunes moins de 30 ans**
- **6,24% de jeunes de 30 à 35 ans**
- **6,3% Cadres, ingénieurs, chercheurs**
- **56,2% Techniciens, agents de maîtrise**
- **37,5% Ouvriers, Employés**

Pour rappel, le Conseil Général du 30 juin 2016 a fixé 4 objectifs à la Commission Mandats et Votes pour être représentatif de nos syndiqué-e-s et s'ouvrir sur l'avenir du syndicalisme :

- 1) Pourvoir tous les mandats disponibles pour avoir notamment un congrès représentatif de l'ensemble de notre secteur (mines, énergie, EA...).
- 2) Objectif minimum de 80 jeunes délégué-e-s (*<ou= à 30ans*).
- 3) Objectif minimum de 140 femmes déléguées, représentant 27 % du total des délégué-e-s.
- 4) De tendre au respect des proportions de la répartition par collège de nos syndiqué-e-s avec un objectif minimum de 18 cadres et ingénieurs, et de 195 techniciens et agents de maîtrise, du total des délégué-e-s actifs.

Ces critères avaient ensuite été déclinés par région. Vous avez normalement ce tableau remis par vos référents régionaux qui vous permet d'avoir une vision détaillée des régions.

Avant d'analyser ces éléments statistiques, la Commission Mandats et Votes tenait à vous faire état des difficultés rencontrées tout au long du processus de mandatement.

Comme vous le savez, nous avons préparé, depuis plusieurs mois, ce congrès dans un contexte de luttes de haut niveau pour défendre notamment l'avenir de nos entreprises. (Areva, IEG, etc.) ainsi que notre « triptyque » emploi, salaire, pensions, activités sociales.

Nos règles statutaires précisent qu'un-e délégué-e doit être forcément issu-e du syndicat qui le-la mandate et qu'il n'est pas possible d'engager les voix d'un autre syndicat.

La commission a également fait, à de multiples reprises, le constat des retards conséquents pris dans le processus de mandatement des délégué-e-s, évidemment, tout cela a des impacts sur la préparation démocratique de notre congrès.

Commençons par faire le point sur l'état de nos forces organisées.

Nous sommes au mois d'avril 2017 et tous les FNI 2016 n'ont pas été réglés dans COGETISE. Il n'est donc pas légitime de s'appuyer sur 2016. D'ailleurs, j'invite les syndicats, qui ne l'ont pas encore fait, à régler leurs FNI 2016 car c'est sur cet exercice que nous convoquerons le prochain Conseil Général.

C'est pourquoi, afin de comparer ce qui est comparable, nous prendrons des exercices soldés. Nous sommes partis du tableau d'orga de 2013 à 2015.

Nous pouvons donc avec certitude comparer les années 2013 et 2015.

L'état définitif de 2015 est de **52 339** syndiqué-e-s.

Les **52 339 FNI**, au sein de notre Fédération se répartissent comme suit :

- **22 716** Actifs CGT soit **43,40** %,
- **7 430** CGT-UFICT soit **14,20** %,
- **22 193** Retraités et veuves soit **42,40** %.

Lors de notre 5^{ème} congrès à Besançon, convoqué sur la base des FNI 2012, nous enregistrons **57187 FNI**, soit un recul de syndicalisation brute de 4 848 FNI.

Dans le cadre des statuts adoptés à notre dernier congrès, sur l'exercice 2015, 252 syndicats sont affiliés à notre Fédération et étaient en droit de participer aux travaux de notre 6^{ème} congrès.

Ces 252 syndicats représentent 42 469 voix.

162 syndicats sont présents à ce congrès. Ainsi, le congrès dispose de **38 032** voix pour voter.

Pour rappel :

- Le calcul des voix s'effectue sur les cotisations des exercices 2013, 2014 et 2015.

- Le mode de scrutin sera le même que pour nos instances, c'est à dire un vote global, chaque délégation de syndicat engage les voix de leur syndicat sur un des choix proposés. Le résultat des « POUR » et des « CONTRE » est exprimé en pourcentage et en nombre de voix.

Les délégué-e-s présent-e-s sont **426** au total.

Ils-elles se répartissent comme suit :

- **374** issus de la Branche IEG soit 87,80%
- **11** issus de la Branche Energie Atomique soit 2,58%
- **29** issus de la Branche Mines soit 6,81%

Ils sont :

- **329** actifs, soit **77,23%**
- **97**retraités, soit **22,77** %

Parmi les délégué-e-s :

- 195 participent à leur 1^{er} congrès fédéral, soit 45,77 % (ils étaient 225 soit 50,30 % des délégué-e-s à Besançon.)
- 25 sont syndiqués depuis moins d'un an. Nous pouvons être satisfaits de cette évolution par rapport à Besançon où nous n'avions qu'un.

La répartition des délégué-e-s par sexe :

- **96** femmes, soit 22,50 %
- **330** hommes, soit 77,50 %

La Direction Fédérale préparatoire au congrès avait fixée, comme objectif minimal, un nombre de 140 femmes disposant d'un mandat de délégué délibératif à ce congrès.

L'objectif minimal n'est pas atteint puisque nous enregistrons seulement 96 femmes présentes soit 22,56 %.

Je rappelle que nous comptons au congrès de Besançon, 113 déléguées femmes soit 24,9 % des délégué-e-s en clair un recul de 17.

Je dois souligner que si certains syndicats se sont bien appropriés cette démarche, d'autres en ont fait totalement abstraction, en particulier en ne posant pas le débat collectif dans leur CE.

Concernant la représentativité des jeunes, lors de la préparation de notre congrès, la Direction fédérale avait arrêté l'objectif minimum de 80 jeunes de moins de 30 ans.

A l'ouverture de ce 6^{ème} Congrès, ils représentent **37 délégué-e-s de moins de 30 ans, soit 8,7 % et 52 délégué-e-s de 31 à 35 ans.**

Pour comparaison, au congrès de Besançon, les jeunes de moins 35 ans représentaient 17 % des délégué-e-s. Si nous reprenons les mêmes critères, nous sommes à 21 % de jeunes de moins de 35 ans.

La Commission Mandats et Votes tient donc à exprimer un avis mesuré sur les objectifs minimums fixés concernant la représentation des Femmes et des Jeunes dans les délégations des syndicats pour notre 6^{ème} Congrès.

La répartition des délégué-e-s par âge à ce congrès représente :

- **37** délégué(e)s de moins de 30 ans soit **8,7%**
- **52** délégué(e)s de 31 à 35 ans soit **12,20 %**
- **225** délégué(e)s de 36 à 55 ans soit **52,8%**
- **57** délégué(e)s de 56 à 60 ans soit **13,4%**
- **55** délégué(e)s de plus de 60 ans soit **12,9%**

En ce qui concerne les délégué-e-s présent-e-s à ce congrès, comme d'ailleurs l'ensemble de nos syndiqué-e-s, il reste beaucoup à faire en termes de formation syndicale.

Regardons un peu, de plus près notre engagement dans la formation qui est essentiel pour mener au mieux notre activité.

Si on ne s'en tient qu'au niveau de la formation syndicale d'accueil et au niveau de la formation de niveau 1, on constate que 53,75 % des délégué-e-s ont suivi la formation syndicale d'accueil et 82,40 % le niveau 1, alors que la charte syndicale adoptée au 47^{ème} Congrès confédéral dit que chaque syndiqué-e a le droit de recevoir ce type de formation.

Toutefois, nous constatons une évolution par rapport à notre dernier congrès. Nous devons continuer dans cette dynamique.

Nous avons un défi à relever, cela s'avère d'autant plus vrai que seul-e-s 40 délégué-e-s présent-e-s ont participé à la formation de formateur. Nous connaissons toutes et tous les enjeux de la formation qui sont essentiels pour notre déploiement.

Voilà, mes Cher-e-s Camarades, les éléments que j'étais chargé de porter à votre connaissance.

Pour conclure, comme il est de tradition dans la CGT, ce rapport ne serait être complet sans que nous prenions le temps de saluer nos camarades, jeunes, plus anciens pour leur attachement et engagement à la CGT.

J'appelle à venir me rejoindre à la tribune, la plus ancienne et le plus ancien d'entre nous :

- La camarade la plus ancienne : Elise PERIFEL, 70 ans du syndicat de Saint-Etienne
- Le camarade le plus ancien : Raymond FRACKOWIAK, 77 ans du syndicat Mineurs du Pas de Calais.

Maintenant, ils représentent tous deux l'avenir de la CGT, j'appelle également à venir nous rejoindre :

- La camarade Cassandre BRIERE, 25 ans du syndicat Energie Ile et Vilaine.
- Le camarade Antoine GUILLAUME, 21 ans du syndicat du Mans.

Je vous demande de les saluer comme il se doit.

Je passe maintenant la parole au président qui va soumettre ce rapport au vote.

Bons travaux à vous toutes et tous.